



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2025

Délibération n° DEL 2025-069

Le **02/12/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **26/11/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 15

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès, conseillers

Procurations : 03

BERON Alexandra a donné pouvoir à LARCHER Patrick, DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, SECRET Michel a donné pouvoir à MERLOT Cédric

Absents : 09

BERON Alexandra, VIOLET Pierre, VIOLET Michèle, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, SECRET Michel, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

MATTANA Alain

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 11/12/2025
- Publication le 12/12/2025

Objet : MARCHES PUBLICS - Attribution du marché de services d'assurance « Risques statutaires du personnel »

M. le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n° DEL 2023_060 du 7 novembre 2023, les lots du marché publics d'assurance de la commune ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes » à GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE ;
- Lot 2 : Assurance « Responsabilité et risques annexes » PARIS NORD ASSURANCES SERVICES, mandataire d'un groupement d'entreprises avec AREAS DOMMAGES et avec CFDP ;
- Lot 4 : Assurance « Risques statutaires du personnel » à WILLIS TOWERS WATSON, mandataire d'un groupement d'entreprises avec AXA France.

Suite à une infructuosité et à une relance de la procédure, les lots suivants :

- Lot 3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » ;
- Lot 5 : Assurance « Protection juridique des personnes physiques »,

Ont été attribués à la SMACL.

Par courrier, réceptionné en mairie le 1^{er} juillet 2025, WILLIS TOWERS WATSON informait la commune de la résiliation du marché conclu avec AXA France pour l'assurance « Risques statutaires du personnel », au 31 décembre 2025.

La société PROTECTAS a été désignée en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la collectivité, pour assurer le renouvellement de ce marché.

Dans ce cadre, un appel d'offres ouvert, a été lancé le 10 septembre 2025, avec une date limite de réception des plis, fixée au 20 octobre 2025. Le nouveau marché porte sur une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour que son échéance coïncide avec celle des autres lots encore en cours d'exécution.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles (Coefficient 5)
- Tarification (Coefficient 4)

- Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire (Coefficient 7)

Il a été demandé aux candidats de faire une offre de base pour les seules garanties Décès et Accident ou maladie imputable au service, ainsi qu'une offre pour ces mêmes garanties et la prestation supplémentaire éventuelle n°1 (PSE 1) portant sur le Congé de Longue Maladie et le Congé de longue durée.

A la suite de cet appel à concurrence, trois offres ont été réceptionnées :

- RELYENS SPS, en groupement avec MIC Insurance Company SA et RELYENS LIFE INSURANCE ;
- WILLIS TOWERS WATSON, en groupement avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne ;
- YVELIN SAS, en groupement avec LLOYD'S Insurance Company SA et METLIFE EUROPE.

Les candidatures présentées par ces 3 sociétés ont été admises, au vu de leurs capacités juridiques, économiques et techniques, jugées suffisantes.

Le 25 novembre 2025, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, pour se prononcer sur l'attribution du marché, au vu du rapport d'analyse des offres remis par l'AMO. Elle a ainsi pris la décision suivante :

- Attribution du marché d'Assurance « Risques statutaires du personnel » à WILLIS TOWERS WATSON – Etablissement de Grenoble - 3B rue de l'Octant - 38431 ECHIROLLES Cedex, mandataire d'un groupement d'entreprises avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne, avec le choix de l'offre de base (décès + accident ou maladie imputable au service) pour un montant de 27 482,04 € TTC annuel (taux de 1,35 %).

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu l'ouverture des plis en date du 20 octobre 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres de la société PROTECTAS,

Vu le procès-verbal et la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 novembre 2025,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Prend acte de la décision d'attribution formulée par la Commission d'Appel d'Offres du 25 novembre 2025, telle que reprise ci-dessus et dans le procès-verbal joint en annexe.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que tout document relatif à son exécution.

Résultat du vote :

Pour : 18 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Le Secrétaire,
Alain MATTANA

Signé

Signé



PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DE VIRY
92 RUE VILLA MARY
74580 VIRY
Tél : 04 50 04 04 94
Courriel : marchespublics@viry74.fr
Adresse internet : <https://www.viry74.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.collectivitesdugenevois74.net>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur Laurent CHEVALIER, Maire

B - Objet de la consultation

Objet du marché public

Marché de services d'assurance - Lot unique : Assurance risques statutaires du personnel

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^{er} et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP)	10/09/2025	25-100579	11/09/2025
Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)	10/09/2025	594485-2025	11/09/2025
Le Messager	10/09/2025		18/09/2025
Profil acheteur (www.collectivitesdugenevois74.net)	10/09/2025		11/09/2025

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 20 octobre 2025 à 12h00

Délai de validité des offres

3 mois

Nombre de plis reçus

Nombre de retraits : 10

Dans les délais : 3

Hors délais : 0

Ordre d'arrivée	Date/heure Réception du pli	Mode de transmission du pli	Nom et adresse du candidat
1	16/10/2025 13h55	Electronique	RELYENS SPS (en groupement avec MIC Insurance Company SA et RELYENS LIFE INSURANCE) 18 110 VASSELAY
2	17/10/2025 10h27	Electronique	WILLIS TOWERS WATSON, en groupement avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne 38 431 ECHIROLLES
3	17/10/2025 17h38	Electronique	YVELIN SAS, en groupement avec LLOYD'S Insurance Company SA et METLIFE EUROPE 34 000 MONTPELLIER

Ouverture des plis

Lundi 20 octobre 2025 à 12h05

Examen des candidatures par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (=PROTECTAS)
Toutes les candidatures reçues ont été admises.

Dépôt	Nom et adresse du candidat	Décision
1	RELYENS SPS (en groupement avec MIC Insurance Company SA et RELYENS LIFE INSURANCE) 18 110 VASSELAY	Admis
2	WILLIS TOWERS WATSON, en groupement avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne 38 431 ECHIROLLES	Admis
3	YVELIN SAS, en groupement avec LLOYD'S Insurance Company SA et METLIFE EUROPE 34 000 MONTPELLIER	Admis

D - Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Présent
M. CHEVALIER Laurent	Maire Président	
Mme VIOLET Michèle	Conseillère Municipale, Membre Titulaire	X
M. DE VIRY François	Conseiller Municipal Membre Titulaire	X

M. BARBIER Claude	Maire Adjoint, Membre Titulaire	
M. ROSAY Jacques	Conseiller Municipal, Membre Titulaire	X
M. DE VIRY Henri	Conseiller Municipal, Membre Titulaire	
Mme DEMALTE Carine	Conseillère Municipale, Membre suppléant	
Mme DUPONT Lorelei	Maire Adjointe, Membre suppléant	
Mme SECRET Michèle	Maire Adjointe, Membre suppléant	
M. MOYNAT Raphaël	Conseiller Municipal, Membre suppléant	
M. SECRET Michel	Conseiller Municipal, Membre suppléant	X

Quorum atteint : OUI NON

Personnes présentes sans droit de vote ni droit de participation aux débats :

Nom et prénom	Qualité	Observations
M. ARUTYUNYAN (PROTECTAS)	AMO	
AUDIN Florence	Directrice Générale adjointe	
HALLE Caroline	Responsable Ressources Humaines	
RAMSEYER Emilie	Responsable commande publique Fonctionnaire chargée du secrétariat	

E - Examen des offres

Jugement des offres

Critères	Pondération
Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles : Les besoins de l'acheteur sont définis précisément dans le cahier des charges. Aussi le candidat qui présentera une offre sans réserve ni amendement obtiendra la note maximum. Pour les candidats qui présenteront des réserves ces dernières seront jugées au regard de leur impact sur la couverture assurantielle demandée dans le cahier des charges.	Coefficient 5

<p>Tarification : Ce critère sera jugé sur la base de la prime TTC. Pour les marchés dont le prix est un prix unitaire, le calcul de la prime TTC sera effectué par application du prix unitaire sur la dernière assiette de prime connue et/ou sur une assiette de prime estimative. L'offre moins-disante obtiendra la note maximum.</p> <p>La formule de calcul de la note des autres offres tarifaires est la suivante : $\text{Note de l'offre} = \frac{\text{Note maximale (10)}}{\text{Montant de la prime de l'offre analysée}}$</p> <p>La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère « tarification » arrondie à 2 chiffres après la virgule, affectée du coefficient de pondération.</p>	Coefficient 4
<p>Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire : Pour nous permettre de mesurer ce critère d'une manière objective tout en amenant le candidat à adopter la gestion la mieux adaptée à l'acheteur une série de questions a été proposée dans l'annexe « convention de gestion ». La réponse à ces questions doit permettre de comparer la gestion des différents candidats.</p>	Coefficient 1

Les résultats obtenus par application de chacun des critères ci-dessus sont additionnés afin d'obtenir une note finale sur 100.

Analyse des offres

Voir le rapport d'analyse des offres de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage annexé au présent PV.

F - Classement des offres

Classement des offres

Vu le rapport d'analyse des offres,

La Commission d'appel d'offres décide de donner une suite :

FAVORABLE DÉFAVORABLE

Et de classer les offres reçues dans l'ordre ci-dessous :

→ Solution n° 1 : Offre de base (Décès + Accident ou maladie imputable au service sans franchise)

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note
1	2	WILLIS TOWERS WATSON, en groupement avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne 38 431 ECHIROLLES	Conforme	94,00
2	3	YVELIN SAS, en groupement avec LLOYD'S Insurance Company SA et METLIFE EUROPE 34 000 MONTPELLIER	Conforme	90,49

3	1	RELYENS SPS (en groupement avec MIC Insurance Company SA et RELYENS LIFE INSURANCE) 18 110 VASSELAY	Conforme	63,88
---	---	--	----------	-------

→ Solution n° 2 : Offre de base (Décès + Accident ou maladie imputable au service sans franchise) + Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (Congé de longue maladie, congé de longue durée sans franchise)

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note
1	2	WILLIS TOWERS WATSON, en groupement avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne 38 431 ECHIROLLES	Conforme	94,00
2	3	YVELIN SAS, en groupement avec LLOYD'S Insurance Company SA et METLIFE EUROPE 34 000 MONTPELLIER	Conforme	89,14
3	1	RELYENS SPS (en groupement avec MIC Insurance Company SA et RELYENS LIFE INSURANCE) 18 110 VASSELAY	Conforme	71,12

Décision sur les offres

pour contre abstention

Attribuaire	Montant TTC annuel	Note	Choix de la solution
WILLIS TOWERS WATSON, en groupement avec GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne 38 431 ECHIROLLES	Solution : 1 = 27 482,04 €	94,00	Solution 1 : Offre de base (Décès + Accident ou maladie imputable au service sans franchise)

Motifs du choix de l'offre retenue

Motif du choix	Observations
Offre économiquement la plus avantageuse	

A VIRY, le 25 NOVEMBRE 2025

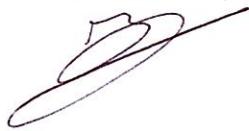
Mme VIOLET Michèle



M. DE VIRY François



M. ROSAY Jacques



M. SECRET Michel

